

RÉPONSE DE LA MUNICIPALITÉ À L'INTERPELLATION « CRISE ÉNERGÉTIQUE : PRÉPARONS L'HIVER, PRÉPARONS DEMAIN »

AU CONSEIL COMMUNAL DE ROLLE

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,

Dans sa séance du 6 septembre 2022, votre Conseil prenait connaissance de l'interpellation citée en titre invitant la Municipalité à réagir aux réflexions suivantes :

- Quelles mesures concrètes la Municipalité a-t-elle prises ou compte prendre pour diminuer la consommation énergétique de la Commune, des entreprises et des particuliers rollois dans les prochaines semaines et mois ?
- La Municipalité travaille-t-elle déjà sur un plan de gestion de crise dans le cas de coupure d'électricité ou de gaz ? Si oui, quels en sont les éléments principaux ? Si non, est-ce une de ses priorités ?
- Comment la Municipalité compte-elle tirer parti de l'opportunité de cette crise malheureuse pour accélérer la nécessaire transition énergétique ?

1 RÉPONSES À L'INTERPELLATION

1.1 QUELLES MESURES CONCRÈTES LA MUNICIPALITÉ A-T-ELLE PRISES [...] ?

Au niveau de la Commune, les mesures prises sont les suivantes :

- réduction de la température à 19 degrés dans les différents bâtiments communaux chauffés ;
- suppression de l'eau chaude aux lavabos des WC, cafeteria, etc. ;
- renonciation à l'intégralité de l'éclairage de Noël ;
- réduction du niveau d'éclairage et suppression de l'éclairage, pour autant que l'aspect légal soit respecté. Par ex.: suppression totale de l'éclairage sur les quais et l'île de La Harpe, suppression d'un point lumineux sur deux dans les zones piétonnes comme à la promenade des Grandes-Buttes ou au Parc des Eaux ;
- fermeture des volets et des stores la nuit, dans les bâtiments publics.

Pour les entreprises et les particuliers :

- sensibiliser à la suppression de l'éclairage de Noël et à l'arrêt de l'éclairage dans les vitrines via une information générale ;

De manière globale, relayer la campagne de Confédération « L'énergie est limitée. Ne la gaspillons pas. » et sensibiliser le personnel de l'administration, la population, les locataires, les commerces, etc.

1.2 LA MUNICIPALITE TRAVAILLE-T-ELLE SUR UN PLAN DE GESTION DE CRISE [...] ?

En cas de coupure à large échelle de l'électricité ou du gaz, la Municipalité n'a pas encore toutes les réponses des instances supérieures lui permettant de déterminer la répartition des tâches entre les différentes collectivités publiques concernées (Confédération, Canton, Intercommunalités et Communes). Le plan de gestion de crise est donc encore en cours de construction.

Concernant la communication, la population pourra se référer au pilier public, si le site internet devait ne plus être fonctionnel.

Le plan de continuité de l'administration à mettre en place permettra, comme pendant la pandémie, de restreindre certaines activités des collaborateurs afin de libérer du temps pour apporter du soutien aux habitants.

1.3 COMMENT LA MUNICIPALITE COMPTE-ELLE TIRER PARTI DE L'OPPORTUNITE DE CETTE CRISE [...] ?

- processus Cité de l'énergie : programme de politique énergétique et climatique et plan d'actions 2022-2026 avec divers objectifs de réduction de la consommation d'énergie et d'augmentation de l'efficacité énergétique ;
- pour les propriétaires : soutiens financiers pour l'établissement de CECB+ et l'installation de panneaux solaires thermiques et promotion du développement d'un chauffage à distance sur la Commune ;
- pour les locataires : mener des opérations d'éco-logements pour une centaine de ménages.

Pour information, dans le cadre de son Programme vaudois d'économie d'énergie, le Canton de Vaud a mis en place une subvention pour la mise en place d'opérations éco-logements. Celles-ci visent à réduire la consommation d'énergie dans les immeubles d'habitation en fournissant gratuitement aux locataires des conseils sur la manière d'économiser de l'énergie au quotidien et des équipements efficaces (ampoules LED et économiseurs d'eau notamment). Le potentiel d'économie annoncé est de 10% à 30% de réduction sur les factures d'électricité et d'eau chaude. Cette opération présente également l'avantage de toucher des ménages qui ne font pas partie du cercle des personnes déjà convaincues par les questions de transition énergétique.

Au vu de la situation actuelle sur le marché de l'énergie, le Canton de Vaud vient de décider d'augmenter la subvention sur une période limitée et de couvrir 80% des coûts.

En outre, les stratégies établies par le Plan Climat et le Plan Lumière viendront apporter des solutions supplémentaires à cette crise énergétique.

Adopté par la Municipalité le 27 septembre 2022

Au nom de la Municipalité

La Syndique



Monique Choulat Pugnale



La Secrétaire



Tu Wüst

